

... Pour vous offrir la confiance

Les marques
vous apportent des garanties :

VOTRE INSTALLATION D'EXTINCTEURS EST ADAPTÉE À VOS BESOINS

Une entreprise dont les services sont certifiés **APSAD & NF Service** est à votre écoute et identifie vos besoins. Pour assurer la sécurité des personnes et des biens, elle vous conseille sur le choix des extincteurs adaptés à votre activité, vous aide à déterminer leur nombre, vous recommande les emplacements appropriés.

VOTRE INSTALLATION D'EXTINCTEURS EST FIABLE À TOUT MOMENT

Les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en attente d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place. Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la protection de vies humaines. En recourant à une entreprise dont les services sont certifiés **APSAD & NF Service**, vous êtes assuré que toutes les phases d'installation et de maintenance seront rigoureusement effectuées pour garantir une parfaite fiabilité de vos installations dans le temps.

VOTRE INSTALLATION D'EXTINCTEURS EST SÛRE POUR LES UTILISATEURS

A l'issue de l'installation et de la mise en service de votre installation d'extincteurs mobiles, une entreprise dont les services sont certifiés **APSAD & NF Service** vous remet un certificat de conformité (N4). Un compte-rendu de vérification périodique (Q4) vous est remis à chaque visite de maintenance. Ces éléments apportent une preuve de la sûreté et de la fiabilité des installations pour leurs utilisateurs, notamment auprès des sociétés d'assurances.

la confiance contrôlée

Les certifications **APSAD & NF Service** sont attribuées conjointement pour une durée renouvelable, selon le résultat des audits réalisés au sein de l'entreprise et des contrôles des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

Tous ces audits et contrôles sont effectués par des organismes certificateurs impartiaux et indépendants, **CNPP** (Centre national de prévention et de protection) et **AFNOR Certification**.

COMMENT IDENTIFIER UNE ENTREPRISE DONT LES SERVICES SONT CERTIFIÉS APSAD & NF SERVICE ?

- Aux logos **APSAD** et **NF Service** apposés sur sa documentation commerciale, ses contrats et autres supports.
- En demandant à l'entreprise de vous fournir une copie de son certificat
- En consultant la liste des entreprises dont les services sont certifiés sur :

www.cnpp.com www.marque-nf.com

SYFEX

Syndicat général des fabricants
d'extincteurs fixes et mobiles
Immeuble maison de la mécanique
39 rue Louis Blanc - Courbevoie
92038 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Tél. : 01 47 17 63 03
Fax : 01 47 17 63 05

DIAM

Syndicat professionnel
des distributeurs-installateurs
en matériel d'incendie
39-41 rue Louis Blanc
92038 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Tél. : 01 47 17 63 03
Fax : 01 47 17 63 05

SAINT-ETIENNE

Syndicat national professionnel
des installateurs d'extincteurs mobiles
Hôtel Consulaire
57, cours Fauriel
42021 SAINT-ETIENNE Cedex 2
Tél. : 04 77 93 53 44
Fax : 04 77 79 11 50



Département Certification CNPP Cert
BP 2265 - F 27950 Saint-Marcel
Tél : 33 (0)2 32 53 63 63

Association reconnue d'utilité publique
Inscrite Préfecture de l'Eure n° 08175

afnor
CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis
Tél : 33 (0)1 46 11 37 00
Fax : 33 (0)1 46 11 39 40
www.marque-nf.com
certification@afnor.org

SAS au capital de 18 187 000 €
RCS Bobigny B 479 076 002

La garantie Confiance des prestations de service

nouveau !



Installation & maintenance des extincteurs



Deux grandes marques s'engagent ...



- **APSAD** est une marque collective volontaire de certification de service, garantissant notamment la qualité technique et la fiabilité du service rendu par les entreprises chargées de l'installation et de la maintenance des extincteurs.
- **APSAD** est une référence dans le domaine de la sécurité, notamment pour la profession de l'assurance.
- **APSAD** est développée par le **CNPP** (Centre national de prévention et de protection), organisme certificateur, expert en prévention et en maîtrise des risques.



- **NF Service** est une marque collective volontaire de certification de service. Elle atteste du respect des engagements de service pris par les entreprises chargées de l'installation et de la maintenance des extincteurs, notamment ceux concernant la relation avec les clients.
- **NF Service**, une des marques leaders dans le domaine de la certification de service, bénéficie d'une très forte notoriété auprès du public.
- **NF Service** est développée par **AFNOR Certification**, organisme certificateur reconnu en certification de produits et de services.

... Pour vous offrir la confiance

Les entreprises d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles dont les services sont certifiés APSAD & NF Service s'engagent à vous assurer la meilleure qualité technique et une parfaite transparence de la prestation.

Les certifications conjointes APSAD & NF Service contrôlent que toutes les étapes de la prestation sont réalisées dans le respect de ces engagements.

1 CONSEIL ET RELATION CONTRACTUELLE



L'entreprise d'installation et de maintenance d'extincteurs dont les services sont certifiés **APSAD & NF Service** vous fait bénéficier de son devoir de conseil. Vos besoins sont clairement identifiés. Vous avez accès à toutes les informations nécessaires, tant sur l'entreprise d'installation et de maintenance que sur ses prestations. Une offre détaillée vous est présentée. Vous disposez de tous les éléments pour vous engager dans une relation contractuelle fiable et de qualité.

2 CONCEPTION ET RÉALISATION DE L'INSTALLATION



L'entreprise dont les services sont certifiés **APSAD & NF Service** vous conseille dans le choix des extincteurs adaptés aux risques que vous encourez, vous recommande un nombre d'extincteurs suffisant, à des emplacements appropriés. L'installation des extincteurs est réalisée avec soin.

3 VÉRIFICATIONS INITIALES ET PÉRIODIQUES - MAINTENANCE



Vous recevez un dossier technique d'installation. La conformité initiale de l'installation d'extincteurs est attestée par un certificat. La fréquence des vérifications périodiques et des visites d'intervention est respectée, un compte-rendu vous étant remis à l'issue de chaque vérification.

4 MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS



Les compétences du responsable technique ont été validées et le personnel technique intervenant est formé. L'entreprise d'installation et de maintenance dispose et utilise des moyens matériels adaptés à vos besoins.

5 ORGANISATION ET SUIVI CLIENT



L'entreprise d'installation et de maintenance d'extincteurs vous garantit la confidentialité des informations. Elle maîtrise les sous-traitants auxquels elle est susceptible de faire appel, et a souscrit toutes les assurances nécessaires à son activité. Elle enregistre, traite les réclamations, et mesure régulièrement la satisfaction de ses clients.